



## Conditions de reprise des dialogues citoyens après le déconfinement Covid19

---

19 mai 2020

Ce document est une note de travail concernant la reprise des activités de concertation après la fin de la période de confinement imposée par l'épidémie de COVID-19, en France, en 2020. Cette note est destinée à réfléchir sur les conditions de reprise des dialogues citoyens en l'état actuel des préconisations et règles sanitaires. Elle n'engage pas la responsabilité de Missions Publiques. Elle vise à une traduction opérationnelle des notes émises par les autorités publiques françaises dans le domaine d'activité de Missions Publiques. Elle ne remplace pas les décisions des autorités nationales et locales. Elle est produite le 19 mai 2020 et ne tient pas compte des mesures décidées ultérieurement.

La note s'appuie sur six documents :

- La culture et le déconfinement Covid19, rapport du Pr François Bricaire, version du 28/04/2020<sup>1</sup>
- Document de positionnement de la CNDP, version du 4/05/2020<sup>2</sup>
- Enfants, écoles et environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19, note du conseil scientifique COVID-19, version du 24/04/2020<sup>3</sup>
- Aide à la reprise des activités d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, note de la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture, version du 7/05/2020<sup>4</sup>
- Aide à la reprise d'activité et à la réouverture au public des salles de spectacle, note de la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture, version du 7/05/2020<sup>5</sup>
- Aide à la reprise des activités artistiques dans le champ du spectacle vivant, note de la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture, version du 7/05/2020<sup>6</sup>

Considérons 3 dimensions à prendre en compte :

- Les participant.e.s
- Les employé.e.s, animateurs.trices et facilitateurs.trices
- Les lieux et salles

Les conditions de reprise des dialogues citoyens sont classées en 5 catégories d'actions complémentaires : informer, distancer, protéger, organiser et faire participer.

---

<sup>1</sup> <https://culturables.fr/la-culture-et-le-deconfinement-rapport-du-pr-francois-bricaire/>

<sup>2</sup> En annexe

<sup>3</sup> [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_enfants\\_ecoles\\_environnements\\_familiaux\\_24\\_avri\\_2020.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_enfants_ecoles_environnements_familiaux_24_avri_2020.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Le-ministere-de-la-Culture-publie-des-guides-pour-accompagner-la-reprise-d-activite-du-secteur-culturel>

<sup>5</sup> Idem

<sup>6</sup> Idem



## Remarques :

- Le niveau de circulation du virus est variable selon les zones, chaque situation est donc différente et doit être réfléchi, **il faut être pragmatique**. La distanciation est une mesure centrale. Quand elle n'est pas possible, des mesures complémentaires sont nécessaires pour réduire le risque de contamination.
- Pour proportionner la réponse de protection à une situation donnée, penser au principe général que, après mesure de protection, **la situation ne doit pas présenter plus de risque que ceux pris dans les transports ou en milieu scolaire**.
- Cette crise sera l'occasion de tester de nouveaux outils pour toucher les publics les plus diversifiés et permettre des moyens d'expression différents. Dans le cadre des démarches participatives, un objectif premier est de rétablir l'égalité d'information et de participation entre les décideurs et le public quel qu'il soit. Or, le contexte actuel se caractérise par les conséquences économiques et sociales de cette crise qui contribuent à fragiliser les publics les plus éloignés de la décision. **Ces conséquences imposent de renforcer plus encore les dispositifs de mobilisation et d'inclusion des publics les plus fragiles et les plus éloignés de la décision publique**.

## Informer :

---

- **Afficher** les consignes de sécurité, de distanciation sociale et des gestes de prévention à des endroits stratégiques pour qu'elles soient visibles par tous les protagonistes.
- **Rappeler** les consignes de sécurité et de distanciation sociale à l'oral régulièrement (à chaque retour en salle des participant.e.s, par exemple).
- **Informé des conseils de sécurité comme ceux relatifs au lavage de main** : les solutions hydroalcooliques ne peuvent pas remplacer un lavage à l'eau et au savon en cas de mains potentiellement souillées par des liquides biologiques<sup>7</sup>. L'usage d'un sèche-main à air pulsé est déconseillé, tout comme l'utilisation d'essuie-main en tissus.
- **Informé et organiser l'entrée et la sortie du lieu** en bon ordre et dans le respect des règles de distanciation sociale (marquage au sol, plexiglas entre les participants et les techniciens, échelonnage des heures d'entrée et de sortie...).
- **Il est indispensable de fournir en amont** aux participant.e.s ainsi qu'aux professionnels la totalité des informations qui leur permettent de savoir quelles sont les mesures mises en place pour les accueillir dans de parfaites conditions de sécurité sanitaire. Il est possible de rédiger une « charte de bonnes pratiques » à partager et à faire signer.
- **Informé que l'on propose que la liste d'émergence** soit un outil pour recontacter les personnes de la réunion si on devait apprendre qu'un.e participant.e soit dans les 14 jours testé.e positif.ve et demander l'accord lors de la signature (cocher une case spécifique à côté

---

<sup>7</sup> Rappel du conseil scientifique



de la case « j'accepte d'être informé.e de la suite de la réunion » et d'une autre case « j'accepte d'être informé.e d'autres initiatives en lien avec le sujet et l'objectif de cette réunion »).

## Distancer :

---

- Distanciation physique **entre les participant.e.s** (entre 1,5m et 1m de distance selon les niveaux de confinement), avec une exception pour les personnes vivant ensemble. Il faut donc compter environ 4m<sup>2</sup> par personne. A une table de travail, le placement face à face est proscrit ou bien doit être mis en place à l'aide de plexiglas.
- **Emplir et désempir le lieu en respectant les règles de distanciation sociale** (rang par rang, table par table, numéro de 1 à 10...) et selon un parcours de déplacement empêchant quiconque de se croiser. Dans la mesure du possible, faire en sorte d'échelonner les arrivées des participant.e.s.
- Distanciation physique **entre participant.e.s et animateur.trice.s**, notamment par une mise en scène adaptée (espace entre la scène et le reste de la salle / utilisation de vidéo et d'écran / utilisation d'une sonorisation (un micro pour une personne) pour pouvoir être entendu de loin...).
- Dans les petits espaces (sanitaires par exemple), **le nombre de personne doit être limité** au nombre de cabinets/urinoirs présents. Condamner un urinoir sur deux s'ils ne sont pas séparés d'un mètre. Les participant.e.s sont invité.e.s à se rendre tour à tour aux toilettes, dans la mesure du possible.

## Protéger :

---

- **Ne laisser entrer que les personnes saines** (toute personne présentant des symptômes suspects devra être refusée dans le lieu). Selon le niveau de propagation du virus, des mesures plus systématiques peuvent être prises (prise de température, test, etc).
- **Port du masque** : selon le niveau de propagation du virus, il devra être obligatoire ou non pour les participant.e.s de plus de 12 ans. Des masques en tissus ou en papier doivent être à disposition de chaque participant.e. A défaut, la participation effective peut être conditionnée à la venue avec son propre masque. Les animateur.trice.s porteront obligatoirement un masque.
- **Ventilation** : laisser un temps d'aération entre deux sessions (si possible naturelle, sinon grâce à une ventilation dont les filtres sont changés régulièrement), aérer la salle toutes les trois heures si la rencontre se tient sur un temps plus long.
- **Désinfecter plusieurs fois par jour les surfaces fréquemment touchées** : poignées de porte ne pouvant pas rester ouvertes (portes coupe-feu, WC...), rampes d'escaliers, boutons d'ascenseurs, distributeurs de solution hydro alcoolique, chasses d'eau...



- **Désinfection des mains** : chaque personne devra être en mesure de procéder à un lavage de main (eau, savon liquide, papier à usage unique) au minimum à l'arrivée dans le bâtiment, avant le début et à la fin de l'animation, avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées par des liquides biologiques. Des serviettes jetables sont à disposition dans les toilettes pour le lavage des mains.
- **Gérer en toute sécurité l'élimination régulière des déchets** (mouchoirs à usage unique, masques jetables et serviettes en papier). Une poubelle dédiée est mise à disposition.
- **Solutions hydro alcooliques** : elles devront être disponibles à toutes les entrées des lieux et dans des endroits stratégiques (couloirs, toilettes...).
- **Nettoyer l'ensemble du matériel mutualisé chaque jour**, avant et après chaque utilisation. Prévoir dans la mesure du possible un matériel **neuf** par personne pour l'ensemble des sessions (un ou deux crayons par personne, un bloc de post-it personnel, des supports de travail individuels, etc). Dans la mesure du possible, demander à ce que chaque participant.e vienne muni de son propre petit matériel.

## Organiser :

---

- **Former** le personnel aux nouvelles règles sanitaires.
- **Eviter dans la mesure du possible l'utilisation collective de petit matériel** (post-it, feuilles de papier,...) en privilégiant l'utilisation de surface nettoyables régulièrement (tableau Velléda nettoyé régulièrement avec une solution nettoyante).
- **Désigner une seule personne en charge** de compléter les documents pour un groupe de personne (ex : les facilitateur.trice.s seraient les seuls à toucher les supports de travail de groupe ; un animateur.trice sera le.la seul.e à pouvoir écrire les restitutions sur un paperboard). Les prises de note individuelles sont possibles, et peuvent être récupérées, pour autant qu'elles ne passent pas entre les mains de plusieurs participant.e.s.
- **Organiser l'espace pour empêcher le regroupement** des personnes issues de foyers différents :
  - **Suppression de l'entracte/pause**, sauf si aménagement (ex : pause dans plusieurs endroits, à différents moment selon les tables, pause permanente avec des règles d'accès au bar, service de restauration individualisé (une assiette composée par personne, préparée par un traiteur/service/restaurant appliquant les règles d'hygiène qui s'imposent). Dans la mesure du possible, utilisation de couverts jetables, une bouteille d'eau par personne et un verre (jetable) individuel...).
  - **Suppression des vestiaires, des bars ouverts**. Distribution de produits et de nourriture emballés par une personne ou deux personnes munies de gants (et non pas par les participant.e.s eux.elles-mêmes).
  - **Marquage au sol** dans les lieux stratégiques (file d'attente à l'entrée, toilettes...) pour visualiser la distanciation



- **Organiser l'espace et donner des instructions entrée/sortie de façon à ce que les personnes ne se croisent pas** (création d'un parcours de déplacement depuis l'entrée dans l'espace jusqu'à sa sortie, sortie ordonnée en fin de réunion par table ou par rang par exemple).
- **Il est recommandé de maintenir ouvertes un maximum de portes** afin d'éviter les manipulations de poignées.
- Dans la mesure du possible, **être à proximité d'un parking** afin que les participant.e.s puissent se rendre sur le lieu du dialogue en voiture, sans utiliser les transports en commun.

## Faire participer :

---

- **Ne pas « amputer » le temps de la participation.** Les calendriers des processus participatifs doivent intégrer les contraintes et difficultés d'organisation résultant de l'épidémie Covid-19. Des calendriers trop raccourcis ou contraints de participation, plus spécifiquement dans le contexte actuel, ne permettraient pas une correcte information et participation du public.
- **Redoubler d'attention quant à la question de l'inclusion** dans les démarches de concertation.
- **Permettre des moments d'échange qualitatifs** grâce à de nouvelles formes de dialogue physiques et non-physiques. Ainsi la CNDP préconise explicitement pour la tenue des débats publics les modalités suivantes :
  - *Organiser des moments d'échanges dans des endroits stratégiques et accessibles, avec peu de personnes présentes (cour d'immeuble, salle de pause d'une entreprise...)*
  - *Le 1-1-15* : Organiser une réunion d'une heure, sur un thème, avec 15 personnes afin de débattre d'un projet en petit groupe.
  - *Murs d'expression mobiles* : les animateur.trice.s écrivent pour les participant.e.s, pour regrouper, reformuler etc.
  - *Centre d'appel transformé en dispositif téléphonique de médiation numérique* : transmission d'information, réponse à un questionnaire qualitatif...
  - *Atelier-débat à distance* (utilisation des outils de visio-conférence (skype, zoom, klaxon, jitsi, messenger, whatsapp...). Utiliser la fonction commentaire, notamment.
  - *Envoi de carte T gratuite* par la Poste
  - *Forum en ligne*
  - *Enquête collaborative* : former une équipe de 3 à 6 personnes chargées d'approfondir un aspect du débat (lecture croisée, interviews et debriefs collectifs...)
  - *Défis en ligne* : sur les réseaux sociaux, notamment, encourager les internautes à partager leurs arguments sur un sujet. Possibilité de créer des chaînes (partager un argument, désigner quelqu'un d'autre qui doit partager un argument...) Particulièrement utilisés sur un public jeune.
- **Utiliser les outils de visioconférences pour organiser des conversations en ligne** (teams, skype, zoom...) lorsque le présentiel n'est pas possible : ces outils permettent de réunir plusieurs centaines de personnes et de créer des conditions de délibération grâce à la création de salles de travail virtuelles.



- **Attention** : le recours à des consultations en ligne marginalise les publics résidents dans des zones blanches tout comme ceux peu accoutumés aux plateformes participatives. Il doit donc être utilisé avec précaution.
  - **Des temps au cours desquels les participant.e.s peuvent s'exprimer et réagir** aux propos tenus doivent être organisés : par l'utilisation de salles de travail virtuels de moins de 8 personnes, ou par l'utilisation de la fonction « chat » de ces outils, par exemple)
  - Plus que jamais **la préparation d'un bon déroulé est essentielle** pour une implication de chacun.e : des questions adaptées, de l'information en amont ou pendant la réunion par des partages d'écran, un nombre suffisant d'animateur.trice... L'espace de conversation en ligne permet également de s'exprimer par écrit, voire même de parler à son voisin virtuel.
  - **En cas d'enregistrement et d'utilisation ultérieure de vidéos** lors de ces visiconférences, des autorisations de diffusion d'image seront demandées à tous les participants, dans le cadre du respect de la RGPD<sup>8</sup>.
  - **L'accès à ces réunions doit être restreint** : dès que cela est possible, il est recommandé de demander un mot de passe pour accéder à une réunion ou de mettre en place un système de salle d'attente, de questionnaire d'entrée...
- **Réfléchir, adapter et modifier les outils de mobilisation** :
- S'appuyer davantage encore sur les acteurs locaux, notamment associatifs pour toucher les personnes qui n'auraient pas accès à l'information ou serait particulièrement en situation de vulnérabilité sociale ou sanitaire.

La CNDP préconise également :

- Utilisation d'avantage de la presse qu'une campagne d'affichage (puisque les déplacements sont limités).
- Boitage de newsletter (physique et en ligne).
- Développer les contenus sponsorisés sur les réseaux sociaux.
- Renforcer l'implication des médias régionaux (TV, radio) dans les débats.

---

<sup>8</sup> <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>



## DOCUMENT DE POSITIONNEMENT – 4 MAI 2020

### Principes, formes et modalités du débat public pendant l'épidémie Covid-19

#### Introduction

Le Gouvernement a adopté des mesures législatives et réglementaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19. Conformément à ces dispositions, la Commission nationale du débat public a décidé le 17 mars de suspendre toute tenue d'événement public en présentiel dans le cadre des procédures de débat public et de concertation prévues par la loi (L121-8, L121-17 CE) et se déroulant sous son égide.

La levée progressive du confinement à compter du 11 mai prochain ne sera pas synonyme de « retour à la normale ». Les rassemblements seront probablement limités pour un certain temps et il n'est pas exclu que des restrictions de circulation perdurent. Il est ainsi peu probable que des réunions publiques puissent se tenir dans des conditions normales avant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Le seul recours aux outils numériques ne permettrait pas de respecter les exigences du droit à l'information et à la participation. La crise sanitaire a, en effet, remis en lumière les grandes inégalités d'accès au numérique. L'étude de l'INSEE publiée le 28 avril 2020 sur les « conditions de vie des ménages en période de confinement » confirme que le numérique ne peut constituer un outil démocratique d'accès à l'information et à la participation. En effet, 12% des personnes n'ont pas accès à Internet à leur domicile quelle qu'en soit la forme (ordinateur, tablette ou téléphone portable). Les inégalités sont territoriales puisque cette part varie selon les territoires de 14% dans les plus petites agglomérations à 8,2% en agglomération parisienne. Elles sont également sociales puisque 53% des personnes de plus de 75 ans et 34% des personnes sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études primaires n'ont pas d'accès au numérique chez elles. En ne se reposant que sur la participation numérique, on renforcerait les discriminations territoriales et sociales. L'exclusion totale de certaines catégories de population des démarches participatives serait totalement contraire aux exigences constitutionnelles et législatives.

Au regard de ces constats, la Commission nationale du débat public a décidé de proposer des modalités d'information et de participation dont la complémentarité doit permettre de garantir à toutes et tous un égal accès au droit à l'information et à la participation dans cette conjoncture exceptionnelle. Tel est l'objet de cette communication.



Ce Document de positionnement est un guide pour les membres de Commissions particulières de débat public, les garants.es et de manière plus générale tout maître d'ouvrage qui de manière volontaire ou obligatoire engage un processus participatif en cette période « post confinement » qui demeure exceptionnelle et à l'évolution incertaine.

Ce document vise également à faire bénéficier nos partenaires, ainsi que les acteurs de la participation de l'expérience et des enseignements tirés par la CNDP de 25 ans de débats publics et de concertations.

## 1 - Caractérisation du contexte

### **Adaptation à un contexte exceptionnel**

Les présentes propositions visent à adapter les processus participatifs à un contexte exceptionnel et conjoncturel. Elles n'ont pas vocation à se substituer aux procédures normales de débat public qui reposent sur une combinaison d'outils. Ce document propose donc une version adaptée de participation citoyenne afin de permettre tout de même des échanges éclairés et approfondis entre citoyen.ne.s. Tous les outils proposés doivent être ajustés, combinés ou adaptés librement en fonction des contextes territoriaux.

Ce contexte exceptionnel se caractérise par des mesures réglementaires ou légales de limitation du nombre de participants à des événements ou réunions, ainsi que des mesures de restriction des déplacements. Ces mesures restreignent les possibilités d'organiser des réunions publiques libres d'accès.

### **Exigences renforcées**

#### ***- Garantir à toute personne concernée d'être en capacité d'exercer son droit à l'information et à la participation***

Tel est l'objectif fixé par les textes internationaux, en particulier la Convention d'Aarhus, la Charte constitutionnelle de l'environnement et le code de l'environnement (articles L.120 et suivants) auquel ce document de positionnement vise à répondre.

#### ***- Diversifier les outils participatifs***

Ce document ne liste pas toutes les formes de contribution et de participation qui peuvent être envisagées. Il propose des modalités qui, conjuguées, peuvent prétendre à remplacer dans une certaine mesure les échanges d'arguments en présentiel. Cette crise sera aussi l'occasion de tester de nouveaux outils pour toucher les publics les plus diversifiés et permettre des moyens d'expression différents.

#### ***- Renforcer les outils d'inclusion.***

Dans le cadre des démarches participatives, un objectif premier est de rétablir l'égalité d'information et de participation entre les décideurs et le public quel qu'il soit. Or, le contexte actuel se caractérise par les conséquences économiques et sociales de cette crise qui contribuent à fragiliser les publics les plus éloignés de la décision. Ces conséquences imposent de renforcer plus encore les dispositifs de mobilisation et d'inclusion des publics les plus fragiles et les plus éloignés de la décision publique.





## 2 - Les principes du droit à l'information et à la participation garanti par la CNDP

### ✓ OBJECTIFS ET PRINCIPES DU DÉBAT PUBLIC

#### LES OBJECTIFS



#### NOS PRINCIPES

<b>L'INDÉPENDANCE</b> La CNDP est indépendante du Gouvernement, du Parlement, des collectivités territoriales et des maîtres d'ouvrage qui la saisissent.	<b>LA NEUTRALITÉ</b> La CNDP et les commissions particulières rattachées ne s'engagent pas d'une manière particulière sur le plan programmatique.	<b>LA TRANSPARENCE</b> La CNDP veille à ce que toutes les informations et études disponibles sur le plan programmatique soient mises à disposition du public. Elle peut demander la réalisation d'expertises complémentaires comportant des informations complètes et pluralistes.	<b>L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</b> La CNDP fait tout ce qu'elle peut pour que chaque citoyen, quel que soit son statut ou son opinion, puisse s'exprimer librement dans le respect de chacun.	<b>L'ARGUMENTATION</b> La CNDP veille à ce que le débat public soit l'expression de points de vue et de controverses argumentés. Elle ne fait ni sondage, ni questionnaire.
--	--	---	--	--

Ces principes doivent demeurer l'horizon, le standard de qualité que tout dispositif, aussi adapté et revisité soit-il, doit respecter.

A ces principes s'ajoute le principe d'inclusion des publics les plus éloignés de la décision et de « la vie de la cité » qui, comme cela a été exposé précédemment, doivent faire l'objet d'une attention renouvelée et très particulière.

Le contexte exceptionnel de "post-confinement" ne peut justifier l'affaiblissement de ces principes mais au contraire leur renforcement.

**Cinq points d'attention pour garantir le strict respect de ces principes :**

#### 1) Garantir un temps adapté et suffisant pour permettre aux citoyens de s'exprimer

La question des calendriers des concertations et débats fortement impactés par le Covid-19 est cruciale. S'il n'est pas question de ralentir les calendriers des projets, il est néanmoins indispensable de ne pas « amputer » le temps de la participation. Les calendriers des processus participatifs doivent intégrer les contraintes et difficultés d'organisation résultant de



l'épidémie Covid-19. Des calendriers trop raccourcis ou contraints de participation, plus spécifiquement dans le contexte actuel, ne permettraient pas une correcte information et participation du public.

### ***2) Recueillir l'avis des publics les plus éloignés et davantage fragilisés par l'épidémie***

Ces publics sont aussi très concernés par les projets, plan ou programme débattus : les outils utilisés pendant cette période exceptionnelle doivent être suffisamment diversifiés pour s'adresser à des publics aux profils différents, le risque étant que le recours massif à des consultations en ligne marginalise les publics résidents dans des zones blanches tout comme ceux peu accoutumés aux plateformes participatives.

### ***3) Permettre des moments d'échange qualitatifs***

Cet objectif exige la mise en place d'outils qui favorisent non seulement l'expression individuelle, mais aussi et surtout l'échange d'arguments et le débat entre concitoyens. Le risque serait, sinon, de réduire la participation au recueil d'avis en mettant de côté la valeur ajoutée d'échanges contradictoires.

### ***4) Maintenir des dispositifs permettant une interpellation ou un questionnement des porteurs du projet.***

Il est crucial que les dispositifs adaptés soient en mesure de permettre au public d'interroger en direct le porteur du projet : non seulement donner un avis mais aussi débattre avec lui.

### ***5) Différencier les outils proposés***

Le risque est de privilégier le tout numérique, avec une amplification des biais et des limites propres à cette modalité. Les plateformes participatives et les consultations en ligne ne peuvent pas assurer à elles seules un tour des arguments et des points de vue suffisant pour éclairer le décideur.

Ces cinq points d'alerte nous semblent fondamentaux, même si les autres principes et bonnes pratiques de débat restent pertinents : structurer le débat dans le temps, et en rendre compte de manière transparente ; rendre accessible et compréhensible l'information communiquée par le responsable du projet ou du plan, etc.



### 3 - Suggestions d'outils et de dispositifs d'information et de participation

Modalité de débat classique	Outils et dispositifs adaptés au contexte exceptionnel
<p><i>Partager et échanger dans un espace physique</i></p> <p><b>Cible principale : les publics les plus éloignés</b></p> <p>Les <b>débats en présence physique</b> : les débats en présence restent un moment très riche, fécond et incontournable. Dans le plus strict respect des consignes gouvernementales, nous proposons des idées de formats en nombre restreint (à définir selon les consignes précises) qui pourraient s'appliquer à la période post-confinement. L'objectif ici de certains dispositifs proposés et adaptés comme le 3 et le 8 est de renforcer la dimension « d'aller vers » via un échange en physique à nombre réduit ou via des outils qui permettent une expression des personnes les plus éloignées.</p>	<p><b>1. Débats autoportés</b> Possibilité pour tout acteur qui le souhaite d'organiser, à son initiative et auprès de son public cible, un moment d'échange et de faire remonter les résultats à la CNDP. Il peut s'agir de réunion en présence physique ou numérique (voir les kits de débat proposés par la Cndp)</p>
	<p><b>2. « On en parle entre nous »</b> Afin de recueillir la parole du plus grand nombre sans demander l'organisation d'événements spécifiques il s'agit d'investir les moments de sociabilité déjà existants que peuvent constituer les déjeuners entre collègues sur les lieux de travail, les diners en famille, ou entre amis etc.,. Cela consiste à proposer de réserver lors de ces moments un instant pour échanger sur le sujet et répondre collectivement à, par exemple, un petit questionnaire (le questionnaire ouvert permet de faciliter la restitution, il peut être accessible sous forme d'appli par exemple, il suffit qu'un seul des participants ait un smartphone).</p>
	<p><b>3. Enquête de « débatteurs »</b> Personnel ou membre de CPDP ou des instances participatives existantes (conseils citoyens, conseils de quartier, etc) qui se déplace pour recueillir l'avis d'un riverain, d'une personne concernée ou ayant souhaité s'exprimer. Les synthèses de ces enquêtes qualitatives doivent être mises en ligne.</p>
	<p><b>4. « Le débat à côté de chez vous »</b> Il s'agit d'organiser des moments d'échanges dans des cours d'immeuble, ou des permanences dans certains lieux publics, ou échanger avec les personnes après leurs courses.</p>
	<p><b>5. « Le 1-1-15 »</b> Il s'agit de réunir pour 1 heure, autour d'1 thème, 15 personnes (et permettre ainsi une correcte distance physique) afin de débattre du projet. Les</p>



	<p>participants peuvent être tirés au sort tout comme des personnes qui s'inscrivent spontanément pour participer.</p>
	<p><b>6. « Murs d'expression mobiles »</b> Cet outil peut être utilisé à la place ou en plus des permanences, avec une ou deux personnes présentes qui les animent. (Grands metaplans permettant d'écrire des avis et contributions dessus, puis des réactions et commentaires). Les animateurs écrivent pour les participants, pour regrouper, reformuler etc.</p>
<p><i>Partager et échanger dans un espace immatériel</i></p> <p><b>Cible principale : grand public</b></p> <p><b>Le débats à distance : il s'agit de dispositifs</b> qui se basent à la fois sur des outils en ligne et sur des envois postaux. Ils visent à mettre en relation, à faire échanger le public ou à recueillir son avis à travers les moyens de télécommunication et postaux.</p>	<p><b>7. Centre d'appel</b> L'objectif est de permettre au public d'obtenir des informations sur le projet/plan ou programme ; de répondre à un questionnaire qualitatif ; de dicter un avis/commentaire. Il ne s'agit pas d'un centre d'appel classique, mais d'un dispositif téléphonique de médiation numérique.</p>
	<p><b>8. Atelier- débat à distance</b> Il s'agit de réunir des mini-publics en visio (Skype, Zoom, Klaxoon, Jitsi etc.) en utilisant aussi la fonction commentaires ou en présentiel physique si le petit nombre de participants permet de respecter les consignes sanitaires. Cela peut permettre de réunir des acteurs ayant différents points de vue et de les faire débattre. Il faut toujours prévoir une animation par un organisateur.</p>
	<p><b>9. « Table ronde » ou Emissions radio/podcast/directe FB/TV locales</b> faisant dialoguer des experts ou parties prenantes ou le MO et permettant au public de les suivre et de poser des questions en direct</p>
	<p><b>10 ; Envoie carte T gratuite</b> par la Poste à retourner aux organisateurs de débat</p>
	<p><b>11. Forum en ligne</b> avec la présence du maître d'ouvrage, afin de répondre à des questions de compréhension du projet</p>



<p><i>S'organiser et se mobiliser de manière plus ludique, temporaire et participative</i></p> <p><b>Cible principale : les publics les plus jeunes</b></p> <p><b>Le débats flash et sur les réseaux sociaux</b> Au-delà des plateformes participatives classiques et largement utilisées à l'heure actuelle, il s'agit d'utiliser toutes les ressources du numérique pour permettre d'atteindre un public de plus en plus large</p>	<p><b>12. Enquête collaborative</b> Il s'agit de former une petite équipe de 3 à 6 personnes chargées d'approfondir un aspect du débat pour mieux se saisir des enjeux et formuler leur positionnement : lectures croisées, décryptages, interviews d'acteurs puis <i>debriefs</i> collectifs. L'objectif est de produire une petite enquête et d'en tirer une conclusion qui prendra la forme d'une contribution.</p>
	<p><b>13. Défis en ligne</b> Sur les réseaux sociaux ou par d'autres biais, et au sein d'une communauté d'acteurs, encourager les internautes à partager leurs arguments sur un sujet (par exemple, un argument par jour pendant 5 jours) et à désigner une personne de son entourage professionnel ou personnel à faire de même, en chaîne.</p>

### **La nécessaire mobilisation préalable**

Tous ces outils, comme tous les outils traditionnels de débat, pour être efficaces et féconds nécessitent une mobilisation importante du public. Il est donc nécessaire de différencier les actions de mobilisation pour atteindre un public large mais aussi le plus varié possible.

Quelques suggestions :

- Mobiliser davantage via la presse (si les déplacements seront réduits, il vaut mieux ne pas tout miser sur une campagne d'affichage),
- Boitage de newsletters explicitant les modalités envisagées et l'avancement des débats/ concertations,
- Développer les contenus sponsorisés sur les réseaux sociaux,
- Renforcer l'implication des médias régionaux (TV, radio) dans les débats.